

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

| | |
|---|---|
| <p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p> | <p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 03 juillet 2020 Par suite d'une convocation en date du 29 juin 2020, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 03 juillet 2020 à 20h30 sous la présidence de Madame MASSON Josiane, doyenne des membres du conseil municipal, sur convocation du Maire-adjoint sortant.</p> |
| <p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 Délibération n°D_2020_07_03_03</p> | <p>Etaient présents : M. BRUNIER Marc, M. BUDA Louis M. CANICATTI Georges, Mme CECCON Anne-Marie, Mme CHEN Carole, Mme COMBES Emilie, M. COME Christophe, M. EUSTELLE Laurent, M. GECHELE Jean-Philippe, M. LANGLOYS Julien, Mme MARECHAL Pierrette, Mme MASSON Josiane, Mme PAKOSZ Cécile, M. PIAZZONI Christophe, M. REGARD Norbert</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : / Absent excusé : / Absent : /</p> <p>La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, el a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Laurent EUSTELLE est désigné pour remplir cette fonction.</p> |

Objet : Délibération pour l'élection des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de quatre (4) postes d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8
- A obtenu :
 - Mme Anne-Marie CECCON : 15 voix

Mme Anne-Marie CECCON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire.

- Election du deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :
 - M. Christophe COMÉ: 15 voix

| |
|--|
| Envoyé en préfecture le 07/09/2020 |
| Reçu en préfecture le 07/09/2020 |
| Affiché le 06/07/2020 |
| ID : 074-217400860-20200703-D_2020_07_03_03-DE |

M. Christophe COMÉ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.

- Election du troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :
 - M. LANGLOYS Julien: 15 voix

M. LANGLOYS Julien ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire.

- Election du quatrième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

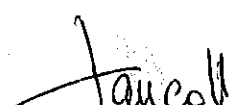
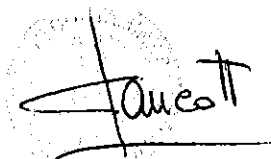
- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :
 - M. PIAZZONI Christophe : 15 voix

M. PIAZZONI Christophe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré aux jours, mois et an ci-dessus.

| | |
|--|---|
| <p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 07 septembre 2020</p> <p>Et de la publication le : 06 juillet 2020</p>  | <p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 06 juillet 2020</p> <p>Le Maire,</p>  <p>Georges CANICATTI</p> |
|--|---|